

Communiqué de presse du Mouvement européen (Bruxelles, 7 février 1992)

Légende: Le 7 février 1992, le Mouvement européen international appelle l'ensemble des douze parlements nationaux à ratifier le traité de Maastricht et invite le Parlement européen à oeuvrer pour la mise en place d'une véritable Union européenne.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Ententes, accords et protocoles pour la création de l'Union européenne. Ratification du Traité du Maastricht, 20/01/1992 - 01/07/1992, EG 146.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_mouvement_europeen_bruelles_7_fevrier_1992-fr-56bca11e-721f-4125-adbd-723748bd9b35.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Communiqué de presse du Mouvement européen (Bruxelles, 7 février 1992)

LA SIGNATURE DU TRAITE DE MAASTRICHT: Le Mouvement Européen appelle à la ratification et à l'action parlementaire

Bruxelles, le 7 février 1992 - Le Mouvement Européen international a publié, à l'occasion de la signature du Traité de Maastricht, une déclaration de son Secrétaire général dans laquelle il exhorte les douze parlements nationaux à ratifier le nouveau traité et invite le Parlement Européen et les parlements nationaux à entamer une action commune pour accélérer et orienter le processus constitutif communautaire vers la mise en place d'une véritable Union Européenne dans les années à venir.

Ayant réuni la veille, à Bruxelles, sa Commission institutionnelle présidée par son vice-Président Gian Piero ORSELLO, le Mouvement Européen a qualifié le nouveau traité, par la voix de son Secrétaire général Bob MOLENAAR, d'un pas en avant important qu'il faudra exploiter au maximum. Toutefois, la construction compliquée issue des délibérations de Maastricht démontre des lacunes et des faiblesses sur des aspects essentiels qu'il faudra éliminer dans les plus brefs délais possibles afin que se construise une vraie Union Européenne capable de relever les défis des années 90 et de l'ère 2000 - et notamment celui de son élargissement progressif inéluctable.

Le Mouvement Européen exhorte le Parlement Européen à tirer le maximum de profit de l'extension de ses pouvoirs et compétences, en dépit des procédures compliquées convenues qui risquent d'aliéner encore plus le citoyen européen de l'œuvre communautaire et de l'action de ses élus. En particulier, faudra exploiter à fond la procédure de codécision, et notamment celle de la conciliation, l'investiture de la Commission et, en liaison étroite avec la Commission, les possibilités d'influencer la politique extérieure communautaire dorénavant incluses dans le traité.

Le Secrétaire général du Mouvement Européen, Bob MOLENAAR, a lancé un appel aux Présidents des assemblées parlementaires de l'Allemagne, de la Belgique et de la France - qui ont déjà pris des initiatives communes avant Maastricht - afin qu'ils rédigent, en étroite liaison avec le Président du Parlement Européen, Egon KLEPSCH, ensemble avec tous ceux de leurs collègues qu'ils trouvent prêts à se joindre à eux, un texte politique commun, susceptible d'être adopté par les parlements nationaux lors de la ratification du Traité de Maastricht, que ce soit sous forme de préambule à la loi de ratification - comme l'a fait le Bundestag en 1963 lors de l'adoption du Traité franco-allemand - ou de protocole annexe ou de résolution politique. Dans un tel texte, les parlements devraient solennellement affirmer la vocation fédérale de la Communauté et de l'Union Européenne, et demander qu'avant les élections européennes de 1994 une révision limitée des traités donne au nouveau Parlement Européen au moins le droit essentiel de pouvoir ratifier toute révision future des traités et aux citoyens des nouveaux Länder de la République Fédérale d'Allemagne leur plein droit de co-citoyens européens et électeurs en révisant la répartition des sièges au Parlement Européen d'une façon à tenir compte dès 1994 du nombre de ces électeurs allemands, élargi de 16 millions grâce à l'adhésion des nouveaux Länder. Ce texte commun serait également l'occasion pour revendiquer, tant pour le Parlement Européen que pour les parlements nationaux, la pleine participation au processus constitutif devant aboutir, en 1996, à une refonte complète des traités.

Dans ce même contexte, le Mouvement Européen, dans la déclaration de son Secrétaire général, invite le Président du Parlement Européen, Egon KLEPSCH, à envisager la possibilité de préparer des propositions, à soumettre tant à ses collègues au Parlement Européen qu'aux Présidents des parlements nationaux, visant à mettre en place, tant pour la révision limitée de 1993 que pour celle de 1996, un dispositif mixte assurant la pleine participation des élus européens et nationaux aux travaux préparatoires pour les Conférences intergouvernementales à venir, seule procédure admise pour adopter des changements aux traités en dépit de ses faiblesses inhérentes.

Le Secrétaire général du Mouvement Européen suggère que, dans un tel contexte, le Parlement Européen pourrait proposer à ses partenaires communautaires et nationaux de créer une Conférence interinstitutionnelle élargie, siégeant périodiquement dès 1992, et jusqu'en 1996, composée de délégations du Parlement, du Conseil et de la Commission, ainsi que d'un ou deux délégués de chaque parlement

national. Une telle Conférence élargie, forcément assez nombreuse, placée sous la co-présidence du Président du Parlement Européen et du Président du Parlement de l'état chargée de la présidence du conseil communautaire, pourrait créer en son sein un groupe de travail mixte, dans lequel tous ses quatre composants serait représentés, chargé de la rédaction de textes à soumettre à la conférence plénière.